

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	Un AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

9 Mai. -- Les otages français sont rendus sains et saufs par le roi de Dahomey.

— Fin des grèves dans le Nord.

— Vodable, l'assassin de la rue Basfroi est condamné à mort, par la Cour d'assises de la Seine.

— Un négociant des États-Unis d'Amérique, mort le 3 novembre dernier, laisse un héritage de quarante millions à une dizaine de petits-neveux, occupant à Paris des positions précaires.

— Assassinat, rue de Provence, rappelant les exploits de Prauzini et de Prado.

10 Mai — Une commission de trois inspecteurs des finances est nommée par le ministre pour examiner à bref délai la situation du Crédit foncier.

— Interpellation à la Chambre, au sujet de la manifestation du 1^{er} mai.

Un ordre du jour de confiance approuve la conduite du gouvernement.

11 Mai — Elections de députés dans la Charente, l'Eure et l'Yonne M M. Duportal, Isambart et Hervieu, républicains, sont élus.

— Obsèques à Madrid, du général Cassola.

— Vol de 117,000 francs en coupons de rente, au ministère des finances.

— M. Buffet est élu membre de l'Institut.

12 Mai — Une tentative de meurtre est commise à Troyes, par trois dragons de la garnison.

— Une autre tentative d'assassinat est commise à la Maison centrale de Lille.

— Arrestation à Puteaux, d'un médecin, le baron de Belloc, qui, sous plusieurs noms d'emprunt, exerçait depuis plus de vingt ans, de nombreuses escroqueries au détriment des éditeurs et des marchands d'instruments de chirurgie de Paris.

— Incendie en Suisse d'un village de deux cents habitants.

13 Mai — La Chambre vote une loi destinée à soutenir les ouvriers syndiqués, contre les patrons.

— Un jeune homme est assassiné à Deluz (Doubs) par un contrebandier du nom de Breni.

14 Mai — Mort du Vice-Amiral Bergasse du Petit-Thouars, commandant en chef de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée.

— M. Egasse, épicier à Creil gagne le gros lot de 100,000 francs du tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt 1876.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, la gendarmerie a été mise sur pied pour un vol assez vulgaire dont l'auteur court encore...

Voici les faits: Un belge ayant sur lui une petite somme d'argent et une montre, s'était endormi sur le côté de la route; un de ses compatriotes vint à passer et, l'histoire de le mettre à l'abri des voleurs, lui dérocha sa montre et son porte-monnaie. Par malheur pour lui, un habitant de Dammartin qui travaillait près de là, avait suivi l'opération et s'empessa de venir prêter main forte à la victime qui s'était éveillée à temps. Pris en flagrant délit, et dans l'impossibilité de fuir, le filou rendit en manière de plaisanterie, une partie du produit de son vol, mais n'en fut pas moins obligé de suivre ses deux accusateurs dans la direction de Dammartin où on voulait lui assurer un gîte à la gendarmerie.

Ce qui laisse à penser que notre homme n'était pas aussi naïf qu'il cherchait à le faire croire, c'est que, arrivé à proximité du parc de la Tuilerie, il laissa tomber une pièce de monnaie et profita du moment où ses guides se préparaient à la ramasser pour prendre de la poudre d'escampette et gagner les buissons du parc où il parvint à se soustraire à leurs poursuites.

La gendarmerie prévenue vingt minutes plus tard, se mit à la recherche du fuyard dans diverses directions,

mais elle ne put parvenir à l'atteindre.

Tout compte fait, l'imprudent dormeur a perdu 42 sous.

— Mardi dernier vers 7 heures du matin, M. Etienne Versigny, occupé à piocher des pommes de terre, avait posé son gilet sur la haie, lorsque vers neuf heures, au moment de rentrer chez lui, il s'aperçut que sa montre avait disparu de la poche du gilet.

M. Versigny attribue ce vol à un individu qu'il a vu rôder près de son jardin, mais qui lui est inconnu.

Plainte a été déposée à la gendarmerie qui est à la recherche du voleur.

— Mercredi dernier, le jeune Leverdez (Eugène), âgé de 11 ans, trouvait un porte-monnaie qu'il porta immédiatement à la mairie. Là, on ouvrit le porte-monnaie qui contenait 73 francs et une carte au nom de M. Dangoise, notaire, qui a été remis aussitôt en possession de la somme trouvée.

Cet acte est d'autant plus méritoire, que c'est spontanément et sans prévenir personne, que l'enfant est allé, de lui-même, déposer sa trouvaille à la mairie, pour aller ensuite la remettre entre les mains de son propriétaire.

ROUVRES

Un vol de trois lapins a eu lieu à Rouvres le jeudi, 8 mai dernier, au préjudice de M^{me} Désirée Dufour, veuve Plâtrier.

L'auteur est resté inconnu.

MITRY-MORY

Dans le courant de la semaine dernière les voleurs de lapins ont visité le domicile du sieur Cagnon, à Mitry, et ont fait main basse sur les habitants du clapier. Personne n'avait été prévenu de leur arrivée et ils sont partis sans se faire connaître.

BRÉCY

On écrit au *Journal de Senlis* :

Le 7 mai, un incendie a détruit une meule de paille située route de Meaux, territoire de Brécy et appartenant à M. Moquet (Charles), cultivateur audit lieu.

La perte est de 950 francs; elle est couverte par une assurance à la Compagnie « la Mutuelle de Seine-et-Marne. »

Ce sinistre est attribué à l'imprudence d'un fumeur, qui est l'objet des recherches de la gendarmerie.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Il y a quelque temps, le fils de la veuve Hédouin était pris en contravention dans les bois de M. Gérard, par le garde Boisselet. La veuve Hédouin devenue furieuse contre le garde qui avait dressé procès-verbal alla le trouver et l'accabla d'injures grossières qui viennent de lui procurer en police correctionnelle, six jours d'emprisonnement.

VER

Aujourd'hui 18 mai, fête patronale de Ver. Jeux et divertissements de toutes sortes — Le soir Bal.

ETAT CIVIL

DE

DAMMARTIN

NAISSANCE

Du 5 Mai — Hélène-Marie, Fille de M. Philippe-Clovis Moreau, march. de vins en gros, et de Mme Marie-Charlotte Tronchon.

DÉCÈS

Du 1^{er} Mai — Grignon (Louis-Victor), 64 ans.

Du 5 Mai — Marie-Louise Pasquier, femme Haudry; 61 ans.

Du 9 Mai — Louis Pasquier Ferry 28 ans.

MARIAGE

Du 30 Avril — Carrier (Albert-Adonis),

24 ans, charretier à Sully-le-long et Marie-Joséphine Levolle 22 ans couturière à Dammartin.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DU CANTON DE DAMMARTIN

Séance du 11 Mai

La séance est ouverte à deux heures. Étaient présents au bureau :

M. M. Barre, Président; Michel, secrétaire; Delvert, vice-secrétaire; Giraudet, trésorier; Bordes, professeur de botanique; Lemarié, archiviste.

Après la lecture du procès-verbal, qui est approuvé, il est décidé que pour l'exposition du mois d'août, on fera choix d'une tente circulaire pour abriter les plantes. M. le secrétaire est prié de faire auprès de la municipalité les démarches nécessaires pour obtenir une ou plusieurs médailles, ainsi que l'emplacement nécessaire pour l'exposition; M. le trésorier est chargé de faire une souscription à domicile, pour subvenir aux frais de médailles destinées aux exposants.

M. Tabut, Régisseur à Vinantes, présenté par M. M. Delvert et Cannu, est admis comme membre de la Société.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Bordes qui, comme à l'ordinaire, intéresse vivement ses auditeurs en leur exposant la théorie de l'hybridation et du métissage des plantes. Dans un exposé statistique sur la culture des plantes, le savant professeur dit que primitivement, les plantes médicinales, étaient à peu près les seules qui fussent cultivées; que les médecins et les philosophes, seuls, y consacraient leurs loisirs, cinq siècles avant notre ère. Qu'alors, on ne connaissait que 234 plantes, et 500, trois siècles plus tard. Au XVII^e siècle, le nombre de



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



0 000000 085533

plantes connues était de 800; au XVIII^e Linné le réformateur de l'histoire naturelle en comptait 8554; enfin, de nos jours, on compte dit-il, 400,000 végétaux connus. Les chiffres concernant les races animales ne sont pas moins saisissants.

La séance est levée à trois heures et demie.

— Le dimanche 25 Mai à deux heures cours de taille public et gratuit.

SOUSCRIPTION

Pour le Monument à la mémoire

M. NOBLAT

(7^{me} Liste)

MM. Boujard, Chef d'Institution, à Dammartin	5 fr. »
Tartier, maire de Nantouillet	10 »
Dufloq, maire de Vinantes	3 05
Leplat, cafetier à Dam ^m	5 »
Anquetil, maire de Ville-neuve	10 »
A. Roland, propriétaire à Barbery, (Oise)	5 »
Lucet, boucher, à Oissery.	1 50
Duchesne prop. au Mesnil-Amelot, (arc. maire de Moussy-le-Vieux)	5 »
Total	44 55
Listes précédentes	1395 50
Total au 15 Mai.	1440 05

LONGPERRIER

Longperrier est un village du canton de Dammartin, situé à peu de distance de la route nationale de Paris à Maubeuge, à 1 kil. ouest de Dammartin, 22 kilomètres nord-ouest de Meaux, 30 kilomètres nord-est de Paris, et à 150 mètres d'altitude. La population,

qui était de 552 habitants en 1840, est actuellement de 377. La contenance de son territoire et de 463 hectares dont la moitié environ en terres labourables, et le reste, en prés et en vignes.

Ce village dépendait autrefois de l'Île-de-France, généralité de Paris, baillage et gruerie de Dammartin, diocèse et élection de Meaux. Longperrier, qu'on écrivait encore à la fin du siècle dernier Longpérier et en latin *Longperrius*, tire son nom, à ce qu'on croit, de la grande quantité d'arbres fruitiers, et particulièrement de poiriers qu'on y cultivait et qui y sont encore l'objet d'un grand commerce.

Longperrier paraît n'avoir été au XIII^e siècles qu'un très modeste hameau qui n'acquît l'importance d'une paroisse qu'après l'adjonction de plusieurs fiefs du voisinage, et particulièrement du hameau de Maincourt. Dans deux chartes de l'an 1185 et 1209, Longperrier et Moëncourt (depuis Maincourt), sont encore cités comme deux pays distincts l'un de l'autre.

Longperrier, qui occupait la partie la plus rapprochée de la grande route de Paris, n'avait pas d'église, tandis que le hameau de Moëncourt possédait une chapelle dont il est fait mention dans un acte 1185, par lequel, Albéric II comte de Dammartin, Mathilde son épouse et Renaud, comte de Boulogne, leur fils confirment aux chanoines réguliers de Saint-Martin-aux-Bois, (diocèse de Beauvais) la donation qui leur avait été faite par leurs prédécesseurs, comtes de Dammartin, de l'église et du prieuré de ce lieu, avec leurs dépendances qui comprenaient entre autres : La Chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de Moëncourt et les dîmes de Longperrier. (à Suivre.) E. L.

LA CULTURE SIDÉRALE

Par M. P. GILLES

Nous avons eu la bonne fortune de parcourir une publication due à la plume autorisée de M. P. Gilles, qui, suivant les traditions paternelles, maintient la belle forme de Thieux au niveau de tous les progrès agricoles.

Ces explications, malgré notre incomptence, nous ont paru si neuves, si sincères, si intéressantes que malgré le peu de place dont peut disposer la *Petite Gazette*, nous tenons à en donner au moins quelques extraits à nos lecteurs :

La culture sidérale ou sidération est un perfectionnement apporté à la pratique des engrais chimiques.

Ce procédé permet de fournir au sol un engrais complet dont la matière azotée est produite par l'enfouissement sur place d'une récolte de plantes fourragères fertilisée elle-même à l'aide des matières minérales qui seraient nécessaires aux cultures qui doivent suivre. Le soleil est l'agent le plus efficace de cette réaction, de là vient le mot : culture sidérale, culture par les astres, donné par M. G. Ville à cette méthode.

Les céréales tirent leur azote du sol ou des engrais, mais les plantes de la famille des légumineuses jouissent de la faculté de fixer l'azote de l'air qui en contient 79 0/0 et constitue aussi un énorme réservoir où elles n'ont qu'à puiser. C'est sur cette donnée très simple que nous pouvons baser la théorie de la sidération.

Nous savons que la culture des légumineuses est une fabrication d'azote combiné, qui revient au sol, soit en totalité si l'on enfouit tout le fourrage, soit en partie seulement si ce fourrage est employé à la fabrication du fumier.

Le trèfle violet est la plante à sidération par excellence.

Il va sans dire que le trèfle a dû recevoir les engrais minéraux nécessaires.

On a fait de nombreuses analyses de trèfle, ce qui fait qu'on peut calculer la valeur d'une récolte convertie en engrais. Le dosage de l'azote varie de 6 à 11 pour 1.000 à l'état vert, soit une moyenne de 8; les racines, munies de leurs tubercules à bactéries, sont au moins aussi riches et représentent environ 1/3 de la récolte totale. Ces données permettront d'estimer assez bien la valeur engrais d'une récolte de trèfle dont on connaît le poids.

Le grand obstacle que rencontrera la propagation de cette méthode, c'est l'obligation où l'on se trouve de perdre complètement une année, mais il y a encore d'autres inconvénients que nous devons signaler. La sidération fournit une quantité d'engrais considérable, trop même, — C'est une force, mais une force brutale capable de causer les accidents les plus graves et de même que l'on ne confie pas une locomotive à un ignorant, de même il ne faut pas conseiller, au premier venu de mettre dans ses champs, ces masses énormes d'engrais azoté dont l'unique effet serait de faire pousser des betteteraves sans sucre, des blés versés ou échaudés sans grains.

X...

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

CHABANNES ET L'ARGENTIER JACQUES CŒUR
VI

La lecture de cet arrêt fut faite à Jacques Cœur le 2 Juin suivant par Jean Dauvet, procureur général du Parlement qui avait été chargé de son exécution. Le malheureux argentier s'était montré

d'abord très résigné, mais il ne put tenir son indignation en apprenant l'énorme somme qu'on lui réclamait encore après l'avoir privé des ses biens et aussi la dernière et humiliante peine qu'on lui infligeait par surcroît.

Ses enfants ainsi que l'évêque de Poitiers, après avoir perdu complètement l'espoir de le sauver, firent encore de nouvelles tentatives pour lui épargner la honteuse dégradation à laquelle on allait le soumettre mais tout fut inutile et l'infamante sentence fut exécutée deux jours après.

Les biens de Jacques Cœur devinrent alors le partage et la récompense de ceux qui l'avaient si odieusement trahi.

Pour donner à ce partage un semblant de légalité, les lots avaient été répartis à l'avance, et ils furent adjugés à la criée. Antoine de Chabannes qui s'était particulièrement acharné à sa victime fut le plus favorisé : Il obtint pour 20,000 écus d'or, dont le roi lui fit la remise, la seigneurie de Saint-Fargeau et les baronnies de Toucy et de Perreuse, qui contenaient plus de vingt paroisses et formaient presque tout le pays de Puysaie.

Guillaume Gouffier eut pour 10,000 écus les seigneuries de la Motte et de Boissy et la moitié de celles de Roanne et de Saint-Aon. La Fayette et Canillac obtinrent la remise des sommes qu'ils avaient empruntées; il n'y eut pas, en un mot, un seul des juges qui n'obtint quelque partie de cette riche dépouille.

Les enfants de Jacques Cœur ainsi privés de l'héritage paternel firent de nombreuses démarches pour rentrer dans ce qui leur revenait par leur mère, morte de chagrin pendant cet infâme procès. Ce ne fut qu'en 1457, après la mort de leur père, qu'ils obtinrent par grâce spéciale du roi Charles VII, les

terres et la maison de Bourges et quelques autres biens, à la condition qu'ils renonceraient aux autres domaines qui avaient appartenu à leur père.

(à suivre) E. L.

RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION DE L'ANCIEN COMTÉ DE DAMMARTIN

«La destinée morale du régime féodal, a dit M. Guizot, a été singulière.(1) avant son établissement définitif, la société n'était pas, car on ne peut vraiment appeler de ce nom le chaos qui existait à cette époque de dissolution et de guerre, où toutes choses fermentaient confusément, sans forme, sans consistance, sans loi. Au X^e siècle seulement, les rapports et les pouvoirs sociaux acquirent quelque fixité; le pays appartient enfin à un système qui eut son unité, ses règles, son cours, un nom propre et une histoire. Ce système n'a point été sans force ni sans éclat. De grandes choses et de grands hommes, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures populaires l'ont illustré. Les temps de son règne ont été, pour l'Europe moderne ce que furent pour la Grèce les temps historiques. De là datent presque toutes les familles dont le nom se lie aux événements nationaux, une foule de monuments religieux où les hommes se rassemblent encore. Là se rattachent des traditions, des souvenirs qui, aujourd'hui encore se saisissent fortement de notre imagination; et pourtant la féodalité ne réveille dans l'esprit des peuples, que des sentiments de crainte d'aversion et de dégoût. Aucun temps aucun système n'est demeuré aussi odieux à l'instinct public; jamais le ber-

ceau d'une nation ne lui inspira une telle antipathie. Et cette antipathie, quoi qu'on en dise, n'est point particulière à notre âge, ni seulement le fruit de la révolution qui nous a séparés, comme par un abîme, de notre passé. On peut remonter le cours de notre histoire, et s'y arrêter où l'on voudra; on trouvera partout le régime féodal considéré par la masse de la population comme un ennemi qu'il faut combattre et exterminer à tout prix. De tout temps, quiconque lui a porté un coup a été populaire en France. On a vu les gouvernements les plus divers, les systèmes les plus funestes, le despotisme, la théocratie, le régime des castes, acceptés, soutenus même de leurs sujets, par l'empire des traditions, des habitudes, des croyances. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, aux jours de son éclat comme dans sa décadence, le régime féodal n'a jamais été accepté des peuples. Ils l'ont toujours supporté avec haine et attaqué avec ardeur.

(à suivre) E. L.

(1) — Essais sur l'histoire de France p. 351.

DISTRACTION

Le célèbre mathématicien et physicien Ampère, mort en 1836, était l'homme le plus distrait qu'on eût vu.

Il aimait beaucoup les œufs à la coque, mais ne trouvait jamais cuits à point ceux qu'on lui servait. Un jour donc, il résolut de les faire cuire lui-même, avec une précision mathématique.

Ayant mis de l'eau à chauffer, il attendait, sa montre dans une main, et deux œufs dans l'autre, que le liquide entrât en ébullition. Au bout d'un instant, l'eau se met à bouillonner. Aussitôt Ampère jette précipitamment...

sa montre dans l'eau bouillante, et reste les yeux fixés sur les deux œufs qu'il tient toujours à la main.

LA LONGÉVITÉ DES OISEAUX

Le roitelet vit trois ans; la grive et la poule domestique, une dizaine d'années; le rouge-gorge, l'alouette et le merle, douze ans; le rossignol, dix-huit ans; le pigeon de vingt à vingt-trois ans; le serin, la grue et le paon vingt-quatre ans; l'oie, cinquante ans; le perroquet, soixante ans; enfin, l'aigle, le corbeau et le cygne peuvent devenir centenaires.



Les fils terribles:

Mon père vous ne voulez pas me donner d'argent? — Non!

Le fils saisit deux pistolets suspendus au dessus de la cheminée.

— Malheureux! que veux-tu faire?

— Parbleu je veux les vendre.

* *

Pendant les vingt-huit jours:

Un réserviste est désigné par le caporal de semaine pour balayer la chambrée, laquelle, il faut le reconnaître, est un peu plus sale après l'opération qu'avant.

— Qu'est-ce que vous fichez donc dans le civil demande le caporal.

— Moi, je suis avocat.

— Ah bien! ça doit être propre dans votre tribunal!...

* *

Calino sortait d'un cimetière, où il venait de lire sur diverses tombes: bon mari... bonne épouse... bon gendre... bonne et tendre belle-mère — Décidément, fait-il, c'est encore là que sont les meilleurs ménages!

GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'Exposition Universelle ont pu apprécier les admirables machines à fabriquer la Glace.

Après bien des recherches, je suis parvenu à réduire ces modèles afin de les mettre à la portée de toutes les bourses, appareils qui produisent des résultats identiques et que la glace en blocs très durs ne revient pas à plus de 5 centimes le kilog.

Prix des Appareils

N° 1	produisant 500 gr. de glace	20 fr
2	— 2 kil.	— 30 »
3	— 5 —	— 50 »
4	— 10 —	— 10 »
5	— 25 —	— 200 »

Produit spécial d'une durée illimitée
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un mandat-poste adressé à

POUJOLAT, 33 rue d'Avron (Paris)

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&M).

*Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées
Parquets chêne et sapin,
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux
en grès et autres etc.*

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Notice sur POMPONNE-LÈS-LAGNY, par l'abbé Richard.

1 vol. In-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des lapins, par Valadon et Zurcher.

1 vol. In-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, contenant toutes les notions de droit et tous les modèles d'actes dont on a besoin pour gérer ses affaires, par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES, DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

DICTIONNAIRE PORTATIF DES COMMUNES DE FRANCE, DE L'ALGÉRIE ET DES AUTRES COLONIES FRANÇAISES; par Gindre de Nancy.

1 fort volume in-32, de 784 pages, relié toile. 4fr. 50

LE SECRÉTAIRE UNIVERSEL 4 modèles de lettres sur toutes sortes de sujets. modèles d'actes sous seing privé, avec des instructions détaillées sur ces actes, etc.

1 fort volume in-12 2 fr!

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription du monument à élever à la mémoire de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Franco 23 cent. par la poste.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.